



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 14 septembre 2020 à 19h par vidéoconférence.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, à l'effet d'implanter une remise dans la cour avant.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-18 et comprend le lot numéro 4 181 146 du cadastre du Québec

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard lundi le 14 septembre 2020 à 16 h**, soit par la poste à : Secrétaire-trésorier, Ville de East Angus, 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : tresorerie.eastangus@hsfgc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce douzième jour du mois d'août 2020

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier